

30 juillet 2021

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 3 juin 2020: «Contre le tapage nocturne au parc Geisendorf».

Rapport de M^{me} Olivia Bessat-Gardet.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal lors de sa séance du 3 juin 2020. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Arnaud Moreillon, le 31 août 2020. La rapporteuse tient à signaler qu'elle a repris la responsabilité de la rédaction du présent rapport après que la commissaire initialement désignée comme rapporteuse s'est trouvée dans l'impossibilité de le rendre. Cela explique les délais quant à la date de rendu. Les notes de séance ont été prises par M. Philippe Berger, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 31 août 2020

Audition de M^{me} et M. Couso, pétitionnaires

M^{me} Couso indique que cette pétition a simplement pour but de faire respecter les articles 16, 17 et 29 du règlement sur la salubrité et la tranquillité publiques, plus précisément par rapport aux problèmes qui existent au parc Geisendorf depuis quatre ans, au dire même du responsable de la police cantonale pour le quartier de la Servette avec lequel elle a eu des contacts. Elle ajoute que ces problèmes émanent en particulier de deux groupes, à savoir d'une part un groupe d'Africains (*sic*) qui deale de la drogue, et un groupe de jeunes. Elle explique que ces deux groupes se font entendre par des hurlements, des cris et de la musique parfois jusqu'à 4h ou 5h du matin. Elle relève que cela fait un an qu'elle a commencé à appeler la police pour intervenir lors de ces tapages, mais explique ne pas avoir constaté de changements particuliers. Elle déclare que M^{me} le colonel Monica Bonfanti, commandante de la police cantonale, avait appelé son mari durant la période de semi-confinement, et indique qu'elle lui avait alors expliqué que si, étant donné les circonstances, la police était actuellement en sous-effectifs, des rondes de policiers et policières seraient organisées dans le parc à partir du mois de juillet. Elle relève que cela a été effectivement mis en place pendant un moment, ce qui a eu pour effet de faire cesser ces bruits incessants, mais que cet effet n'a été que temporaire. Elle indique que c'est pour cela que cette péti-

tion demande que soient installés aux entrées du parc des panneaux rappelant la loi en vigueur, peut-être aussi l'installation de caméras de surveillance, ainsi que le retrait des bancs situés en face du secrétariat, qui servent particulièrement de lieu de rassemblement à ces groupes. Elle conclut que ces groupes se sont véritablement approprié le parc, précisant que l'un des jeunes circule même à scooter dans cet espace.

M. Couso ajoute que ce jeune homme rentre dans le parc sur son véhicule comme s'il était chez lui, et explique qu'il a récemment failli agresser une dame qui lui signalait qu'il n'avait pas le droit d'y circuler sur son scooter.

M^{me} Couso relève que face à de tels comportements, il convient de placer des vigiles dans le parc, et d'amender les individus qui contreviennent à la loi. Elle ajoute que s'ils ne sont pas solvables il convient de leur faire faire des travaux d'intérêt général dans le parc. Elle dit ensuite espérer que la Ville reprendra rapidement le contrôle de ce parc, notant qu'actuellement de sont les deux groupes précités qui y font la loi.

M. Couso ajoute qu'alors que ses problèmes de santé exigeraient d'ouvrir le plus possible les fenêtres de leur appartement, cela est impossible la nuit à cause du chahut qui règne dans le parc. Il note que si la police intervient parfois et fait cesser temporairement le bruit, il repart de plus belle lorsqu'elle s'en va.

M^{me} Couso précise que lorsque la police vient, elle ne délivre même pas d'amendes, mais qu'elle demande uniquement aux groupes mentionnés de faire moins de bruit et/ou de quitter les lieux, ce que ces derniers font en se déplaçant de 100 mètres, et en recommençant à faire du bruit dès que la police part.

M. Couso relève que le climat est devenu tellement délétère que les locataires ont même peur d'appeler la police pour se plaindre du bruit.

Questions des commissaires

Une commissaire demande si la police se rend sur les lieux le soir.

M. Couso répond que la police vient quand quelqu'un appelle pour se plaindre, mais que les policiers arrivent souvent deux heures après, et répète que leur intervention peut changer la donne pendant quelques minutes, mais qu'ensuite le bruit reprend.

M^{me} Couso indique que le brouhaha qui se produit la nuit dans ce parc est invivable.

Un commissaire relève que le groupe de jeunes qui a été mentionné est sans doute composé de requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA).

M^{me} Couso rétorque que ces jeunes sont déjà majeurs.

Un commissaire indique qu'ils entrent tout de même dans l'acception large de cette catégorie, puis demande si ces jeunes sont intégrés dans le système scolaire.

M^{me} Couso répond que certains d'entre eux étaient à l'école avec sa fille, mais ont maintenant quitté le système scolaire.

Un commissaire demande s'il s'agit de locaux.

M^{me} Couso répond par l'affirmative, indiquant que ce sont largement des jeunes d'ici.

M. Couso ajoute qu'il s'agit le plus souvent de jeunes en rupture.

Un commissaire demande ce qu'il en est de l'autre catégorie qui fait la fête dans le parc.

M^{me} Couso répond que ce second groupe fréquente le parc à partir du jeudi, alors que le groupe des jeunes est là en permanence.

Un commissaire se demande si une solution alternative à la police ne consisterait pas tout simplement à clôturer le parc pour la nuit.

M^{me} Couso confirme que cette solution serait vraiment idéale.

M. Couso abonde dans ce sens, mais relève qu'il leur a été répondu qu'il était difficile de clôturer ainsi un parc public.

Un commissaire demande si le préau de l'école est convenablement séparé du parc.

M. Couso répond que des éléments en bois ont été installés autour du préau pour le délimiter, mais qu'il n'est pas protégé.

Un commissaire demande en ce sens aux auditionnés s'ils sont allés interroger le DIP à ce sujet.

M. Couso répond par la négative.

M^{me} Couso indique que l'installation des cuisines scolaires a nécessité la coupe d'arbres, ce qui fait que le bruit venant du parc se fait depuis entendre davantage. Elle précise en ce sens que durant l'été la musique se faisait entendre très fort du matin jusqu'à la nuit, et ce chaque jour.

Un commissaire tient tout d'abord à s'associer au sentiment exprimé par les auditionnés par rapport aux nuisances, et dit bien entendre leur point de vue. Elle indique ensuite qu'elle n'est pas certaine qu'il soit opportun de profiler les différents groupes selon leur origine, car cela aboutirait à une stigmatisation peu utile

et dangereuse. Elle dit avoir bien entendu les propositions concrètes évoquées par les pétitionnaires, et déclare que les commissaires pourraient aussi articuler des idées pour remplir les buts visés par cette pétition. Elle relève que si le travail de la commission est de relayer les demandes des citoyens auprès des autorités, un travail préliminaire reste à effectuer pour savoir quels sont les moyens à disposition. Elle déclare que c'est de ce travail que découleront les solutions adaptées et réalisables.

Un commissaire rappelle que les pétitionnaires ont indiqué avoir eu des discussions avec le responsable de la police cantonale du quartier de la Servette, et leur demande s'ils en ont aussi eu avec des responsables de la police communale.

M^{me} Couso répond par la négative. Elle explique ensuite ne pas comprendre pourquoi la Ville de Genève n'interdit pas l'alcool après une certaine heure dans les lieux publics comme les parcs.

Un commissaire demande si le groupe dont il a été fait mention se rend aussi sur le site de l'école.

M^{me} Couso le confirme, indiquant qu'ils s'y rendent dès que l'école finit.

Un commissaire demande confirmation du fait que ce sont bien des Africains.

M^{me} Couso répond par l'affirmative, expliquant qu'auparavant ce groupe était à Voltaire, jusqu'à ce qu'il soit fermé par des barrières. Elle explique que dès lors ces personnes sont venues à Geisendorf.

Une commissaire, précisant qu'elle est arrivée au moment où les pétitionnaires articulaient la possibilité d'amender les fauteurs de troubles, demande ce qui a été dit au sujet des travaux d'utilité publique.

M^{me} Couso rappelle qu'elle avait indiqué que si ces gens ne sont pas solvables, il sera nécessaire de les faire travailler dans le parc.

M. Couso ajoute que cela leur permettrait de leur faire comprendre les actes qu'ils ont commis, et de les mettre face à leurs responsabilités. Il souligne à nouveau que ces actes quasi quotidiens ont des conséquences insupportables pour eux-mêmes et leurs voisins.

Un commissaire dit souhaiter revenir sur la remarque précédente d'une commissaire qui indiquait le caractère peu opportun de la stigmatisation. Disant bien entendre ce point, il relève toutefois la nécessité de savoir le statut des personnes à qui on a affaire, en relevant la complexité du cas présent, où plusieurs groupes sont en présence. Il dit avoir également bien pris note que les jeunes ne sont pas des RMNA.

M^{me} Couso confirme que deux groupes sont en présence.

Un commissaire estime que cela est important à savoir pour pouvoir faire en sorte d'améliorer la vie des pétitionnaires selon leur demande.

M. Couso déclare qu'il n'est absolument pas de leur volonté de tomber dans le racisme en parlant d'Africains ou de Sud-Américains, mais précise ne pas bien savoir comment ils pourraient en parler autrement.

Un commissaire remercie les auditionnés pour leur témoignage très utile, estimant que la commission pourrait en apprendre davantage en faisant appel à d'autres sources. Il dit enfin son intérêt quant à l'idée d'une clôture qui a été évoquée.

Un commissaire tient tout d'abord à s'associer aux remarques préliminaires de la commissaire qui s'était précédemment exprimée, et dit aussi bien sa solidarité avec les pétitionnaires quant aux nuisances sonores qui pèjorent la qualité de vie que la nécessité de ne pas tomber dans une stigmatisation inutile et dangereuse d'un groupe en particulier. Il souhaite savoir ensuite si les nuisances qui ont été rapportées sont à situer particulièrement pendant la période de semi-confinement, ou si la problématique est la même toute l'année.

M^{me} Couso répond que les nuisances décrites se déroulent toute l'année, mais précise qu'elles se sont fait d'autant plus sentir pendant le semi-confinement, alors qu'ils étaient contraints de rester enfermés chez eux, et donc exposés en quasi-permanence aux nuisances du parc.

M. Couso ajoute que cette situation était d'autant plus détestable que si eux-mêmes étaient confinés et respectaient les prescriptions, les groupes du parc vauquaient librement sans masques et sans conserver les distances, et ce sans recevoir aucune sanction.

M^{me} Couso précise que si la police est venue au parc, elle n'a dressé aucune amende, mais a simplement rappelé les mesures de sécurité à ces individus.

Un commissaire demande ce qu'il en est des nuisances sonores en termes d'horaires.

M^{me} Couso répond qu'elles ont lieu généralement entre 20 h et 4 h du matin.

Un commissaire demande quelle a été la réponse de M^{me} Bonfanti.

M^{me} Couso répond qu'elle leur avait dit que des rondes seraient organisées dans le parc dès juillet, mais indique que cela n'est pas allé plus loin.

Un commissaire indique que les conseillers municipaux n'ont pas de pouvoir répressif, et notant que la loi étant déjà complète en la matière, il conviendrait de mieux l'appliquer.

Un commissaire rétorque que le Conseil municipal n'est pas seulement là pour édicter des lois, mais également pour écouter les citoyens et faire agir les autorités. Il relève ensuite que cette pétition demande simplement l'application de la loi.

Un commissaire demande aux pétitionnaires depuis combien d'années ils habitent dans le quartier.

M^{me} Couso répond qu'ils ont tout d'abord habité au chemin Surinam, puis depuis 2014 à la rue Lamartine, là où ils habitent présentement. Elle précise ensuite habiter pour sa part dans le quartier depuis près de sept ans.

M. Couso indique habiter pour sa part dans le quartier depuis trente-cinq ans.

Une commissaire souhaite tout d'abord remercier les auditionnés pour leur pétition, qui touche à une question très sensible. Elle indique vouloir ensuite poser une question en lien avec celle d'un commissaire qui s'est précédemment exprimé, et demande aux pétitionnaires s'ils ont remarqué une différence entre avant et après le semi-confinement. Elle précise poser cette question car elle déclare avoir lu un article qui questionnait le rapport des gens au bruit, et notait que les gens étaient souvent plus sensibles à cela après le confinement.

M^{me} Couso répond que cela fait un an qu'elle appelle régulièrement la police quant à ce problème, et que le semi-confinement n'a rien changé à sa perception.

M. Couso ajoute que cela fait quatre ans qu'il y a un problème, estimant qu'il est malheureux qu'on ne puisse rien faire face à cet état de choses.

Un commissaire demande aux auditionnés s'ils ont eu l'occasion de rencontrer M^{me} Frigenti-Empana qui avait organisé une action citoyenne dans ce parc pour rendre sensible à cette question, en allant y camper une nuit.

M^{me} Couso répond par la négative.

Le président indique aux auditionnés qu'il pourra leur fournir son contact, et qu'elle pourrait être à même de leur donner des idées d'actions citoyennes intéressantes à mettre en œuvre. Il remercie ensuite les auditionnés pour leurs explications et leurs réponses, et précise qu'ils seront tenus informés de l'état de cette pétition.

Discussion et vote

Le président demande aux commissaires la suite qu'elles et ils souhaitent apporter à cet objet.

Un commissaire des Vert-e-s dit partager l'avis d'un commissaire du Parti libéral-radical lorsqu'il constate qu'il appartient tout d'abord au Canton de faire

respecter la loi. Il relève ensuite néanmoins qu'il conviendrait de savoir si dans les parcs la Ville, en tant qu'autorité disposant du pouvoir dans les espaces verts, pourrait mettre en place une stratégie pour lutter contre le bruit. Il indique qu'il serait en ce sens judicieux de procéder à l'audition de M. Gomez et du SEVE.

Une commissaire d'Ensemble à gauche constate que ce témoignage ne l'a pas étonnée, et fait état de problèmes récents du même genre au parc des Croupettes ainsi que dans d'autres parcs. Elle dit néanmoins son étonnement face au fait que le problème n'ait jamais été empoigné à une échelle globale. Faisant remarquer que les pétitionnaires ont des idées concernant le parc Geisendorf, elle se demande s'il ne serait pas opportun d'aborder cette question et ses solutions possibles de manière plus générale.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien précise qu'un bout du chemin a déjà été fait l'année passée, à l'occasion d'une pétition qui avait été déposée pour empêcher que les gens ne rentrent dans le périmètre de l'école, et signale que celle-ci ayant été traitée en urgence, la Ville a apparemment trouvé une solution. Elle confirme néanmoins que si la question de l'école a été traitée, la question de la nuisance dans les parcs ne l'a elle pas encore été.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre indique qu'il conviendrait d'auditionner M^{me} Barbey-Chappuis, ainsi que la police municipale et la police cantonale.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien annonce rejoindre l'avis du commissaire des Vert-e-s s'étant précédemment exprimé, estimant qu'il est intéressant d'avoir l'avis du SEVE sur la question. Ajoutant ne pas connaître le cas de l'école tel que rapporté par l'autre commissaire du Parti démocrate-chrétien, elle relève qu'il serait également intéressant d'auditionner le concierge de l'école, notant que cela pourrait donner un axe à la commission tout en permettant d'avoir plus d'infos sur les nuisances du parc la jouxant. Elle déclare que l'audition de la police cantonale va également de soi, soulignant le caractère inadmissible des deals qui ont lieu sur le préau de l'école. Elle explique enfin ne pas savoir si les demandes de la pétition sont de la compétence de la Ville, mais conclut qu'il convient tout de même de répondre aux demandes des pétitionnaires en relayant leurs doléances.

Une commissaire du Parti socialiste relève que parmi toutes les mesures évoquées, ne l'a pas été celle des veilleurs de nuit, telle que l'avait mise en place M. Apothéloz à Vernier. Elle précise que ces veilleurs sont des travailleurs sociaux formés pour cela, et indique que dans le cas de Vernier cela avait permis de rassurer la population et avait par conséquent très bien marché. Elle déclare qu'il serait en ce sens tout d'abord intéressant d'auditionner une personne du département de la cohésion sociale, pour proposer cette mesure aux membres du Conseil administratif qui seront ensuite auditionnés.

Une autre commissaire du Parti socialiste abonde dans ce sens, indiquant qu'elle allait faire allusion à cette même solution des veilleurs de nuit. Elle relève que si la piste des travaux d'intérêt général telle qu'évoquée par M. Poggia suite aux récents débordements ayant eu lieu au Jardin anglais peut sembler de prime abord séduisante, il conviendrait de bien étudier la question avant de penser que cela résoudrait tous les problèmes, et estime qu'il serait à ce titre intéressant d'auditionner M^{me} Barbey-Chappuis. Elle note ensuite qu'une question de compétence se pose dans le cas présent notamment entre les attributions des polices cantonale et municipale, et indique qu'il pourrait en cela être intéressant de faire un lien avec la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (CSDOMIC), qui traite souvent de telles questions, pour avoir un avis plus avisé.

Un commissaire du Parti libéral-radical se demande, étant donné que les problèmes du parc Geisendorf tels qu'évoqués par les pétitionnaires sont identifiés et connus depuis longtemps, s'il ne serait pas plus opportun de renvoyer directement le texte au Conseil administratif, afin d'être efficace et de répondre au plus vite aux demandes des pétitionnaires. Il précise que même si les auditions proposées permettraient de mieux comprendre le fond de l'histoire, il dit ne pas être certain de leur nécessité quant au traitement concret de cette pétition, répétant que le problème est connu.

Un commissaire du Parti socialiste abonde dans ce sens, indiquant qu'il convient de renvoyer dès ce soir le texte au Conseil administratif, et ce dans un souci d'efficacité citoyenne envers des riverains à bout.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien indique qu'il conviendrait tout de même de partager leurs réflexions de ce soir avec la CSDOMIC, indépendamment des propositions de renvoi ou des demandes d'auditions qui ont été formulées.

Un commissaire des Vert-e-s dit son intérêt quant à cette idée, et relève qu'un renvoi à la CSDOMIC pourrait être possible pour traiter au mieux du fond de cette pétition, dont plusieurs aspects sont trop techniques pour la commission des pétitions et ne gagneraient rien à simplement être survolés par elle. Il propose par conséquent le renvoi de cet objet à la CSDOMIC.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois demande si le traitement de l'objet accélérerait en cas de renvoi à cette commission.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien répond que rien n'est moins sûr.

Le président relève que le renvoi au Conseil administratif tel que demandé par le commissaire du Parti libéral-radical témoigne d'une volonté d'efficacité, tan-

dis que le renvoi à la CSDOMIC tel que proposé par le commissaire des Vert-e-s témoigne d'une volonté de réflexion.

Une commissaire des Vert-e-s relève que si une réflexion doit être menée sur le long terme, il convient dans un premier temps d'agir vite en renvoyant cet objet sans plus attendre au Conseil administratif.

Une commissaire du Parti socialiste relève qu'il serait également possible de transformer l'objet en projet de délibération, précisant que cela est prévu à l'art. 80 al. 3 du règlement du Conseil municipal.

Le président indique qu'en l'absence d'une reformulation précise en vue de transformer la pétition en projet de délibération, il ne peut être en mesure de soumettre cette proposition au vote.

Une commissaire du Parti socialiste rétorque qu'il y aurait lieu tout d'abord d'en accepter le principe, puis de mettre sur pied un objet qui inclurait les demandes des pétitionnaires.

Un commissaire des Vert-e-s note que cela n'est probablement pas réglementaire, étant donné que cette pétition ne contient aucune conclusion ni rien de ce qui pourrait s'apparenter à une norme exécutoire. Il explique en ce sens que si la forme est modifiable, il n'est pas possible d'en sélectionner uniquement quelques morceaux.

Un commissaire du Parti libéral-radical indique qu'il serait en revanche imaginable de proposer une motion allant dans le sens des vœux de la pétition mais dans un sens plus général, et précise que cela pourrait constituer une solution à mi-chemin. Il déclare qu'il serait prêt pour sa part à signer une telle motion.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre estime pour sa part qu'il convient de cesser de tergiverser, rappelant qu'il a été fait état de tapages à répétition et de menaces de mort, et qu'il convient de renvoyer directement cet objet au Conseil administratif.

Un commissaire des Vert-e-s annonce retirer sa proposition de renvoi de l'objet à la CSDOMIC.

Le président indique aux commissaires qu'il met tout d'abord au vote le renvoi au Conseil administratif, et que s'il est accepté les propositions d'auditions tombent par conséquent.

Vote

La commission vote en faveur du renvoi de la pétition au Conseil administratif à l'unanimité, soit par 13 oui (1 EàG, 3 S, 3 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC) et 2 abstentions (S, MCG).

Annexe: pétition P-424

Les locataires de l'immeuble
8 et 10 rue de Lamartine
1203, Genève

P-424

Direction générale de l'administration
municipale Palais Eynard
4, rue de la croix-rouge
CH- 1211 Genève 3

Genève, le 1 Juin 2020

Mesdames, Messieurs,

Nous vous écrivons suite aux nombreux appels effectués aux municipaux et à la police quant aux nuisances sonores émises depuis le parc Geisendorf. De nombreuses interventions ont été effectuées, et malgré cela rien n'a changé. A chaque intervention, ces personnes reviennent sur les lieux ou se déplacent dans le parc. Nous ne supportons plus ces tapages nocturnes récurrent qui peuvent aller jusqu'à 4 heures du matin. Ces dernières se manifestent tous les soirs et encore plus souvent depuis que le semi-confinement a commencé. Il faut savoir que nos immeubles 8 et 10 rue Lamartine comportent des familles avec des enfants en bas âge, des personnes âgées, des personnes malades qui nécessitent du repos, ainsi que toutes les personnes travaillant et voulant de la tranquillité. De plus, nos vies sont impactées et pour éviter d'être dérangé, nous sommes obligés de nous enfermer à l'intérieur, fenêtres fermées, en sachant que de grosse chaleur vont arriver. Nous ne pouvons tout simplement plus profiter de nos balcons sans que nous soyons dérangés par ces personnes. En outre, ce groupe ne respecte pas la tranquillité publique, ni les normes sanitaires imposées par l'Etat suite à la pandémie. Chaque personne doit adopter un comportement responsable et respectueux des autres en matière de bruit, or ces derniers ne respectent aucunes règles.

En vertu du Règlement sur la salubrité et la tranquillité publiques :

Selon l'Art. 16 sur les Principes :

- « Tout excès de bruit de nature à troubler la tranquillité publique est interdit. »
- « L'interdiction des excès de bruit s'étend aussi bien à ceux qui prennent naissance sur le domaine privé qu'à ceux qui prennent naissance sur le domaine public. »

Ainsi que selon l'Art. 17 sur la tranquillité nocturne :

- « Entre 21 h et 7 h, tout acte de nature à troubler la tranquillité nocturne, notamment le repos des habitants, est interdit. »

Pour finir, selon l'Art. 29 sur la diffusion sur la voie publique :

- « Toute diffusion parlante ou musicale transmise au moyen d'un appareil quelconque sur la voie publique ou de manière à être entendue de la voie publique est interdite, sauf autorisation du département chargé de la sécurité. »

Malgré, ces divers articles de loi et l'intervention de la police, rien ne change et nous n'en pouvons plus. Il faut absolument trouver une solution, car nous savons que cela ne sert à rien d'appeler la police.

Par ailleurs, ils ne sont pas systématiquement amendés et donc nous savons pertinemment que ces problèmes ne changeront pas, au fil du temps. Nous voulons retrouver une tranquillité. Nous faisons appel à votre professionnalisme, nous savons que vous serez sensible à nos préoccupations et ferez le nécessaire pour améliorer cette situation, par exemple : Une ronde de policier chaque soir, fermer le parc, l'extinction des lumières, installation de caméra pour les surveiller, etc...

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez agréer mes meilleures salutations.